



Évaluation de la gestion de crise du canton de Berne durant la pandémie de COVID-19

Appréciation du rapport d'Interface

Politikstudien Forschung Beratung du

11 juillet 2022

Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du CE : 31 août 2022
N° d'affaire : 2021.STA.185
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Contexte	3
2. Évaluation externe : objet et démarche	4
2.1 Objet de l'évaluation	4
2.2 Démarche	4
3. Évaluation externe : évaluation globale et recommandations	5
3.1 Évaluation globale	5
3.2 Recommandations	7
3.2.1 Programmer davantage d'exercices et de formations sur la gestion de crise	7
3.2.2 Améliorer le rôle du canton en tant qu'employeur en cas de crise et de catastrophe	8
3.2.3 Améliorer les futures interventions de l'OCCant et le passage aux structures ordinaires	8
3.2.4 Préparer la manière de dresser un état des lieux pour différentes crises	9
3.2.5 Prévoir des prescriptions plus contraignantes relatives au matériel en cas de pandémie	10
3.2.6 Examiner les structures pour permettre une meilleure coordination intercantonale	10
3.2.7 Lutter contre le manque structurel de personnel dans les hôpitaux, les foyers, dans le domaine des soins psychiatriques et celui de l'éducation	11

1. Contexte

Alors que la crise due au coronavirus battait encore son plein, la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et plusieurs cantons avaient déjà entamé les travaux d'analyse de la gestion de la pandémie. Il convient de mentionner les projets d'évaluation ou de recherche suivants, qui étudient diverses thématiques principales :

- l'évaluation externe « Évaluation de la gestion de la crise COVID-19 jusqu'à l'été 2021 » mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) analyse les *répercussions* des mesures ordonnées pour faire face à la crise dans les domaines économiques, sociaux et sociétaux (voir le rapport final du 4 février 2022) ;
- le programme national de recherche « COVID-19 et société » lancé au printemps 2021 par le Conseil fédéral étudie en profondeur les *effets* de la pandémie sur *l'économie, la société et la politique* du point de vue des sciences humaines et sociales (projet en cours) ;
- la Chancellerie fédérale a évalué en collaboration avec un partenaire externe, la « Gestion de crise pendant la pandémie de COVID-19 » en deux temps (voir le rapport du 11 décembre 2020 concernant la première période et celui du 22 juin 2022 concernant la seconde) ;
- la CdC a également mené, avec l'aide d'entités externes, une enquête en deux phases portant sur la *gestion de crise du point de vue des cantons* ainsi que sur la collaboration entre la Confédération et les cantons (voir le rapport intermédiaire du 18 décembre 2020 et le rapport final du 29 avril 2022) ;
- Différents cantons ont réalisé des évaluations de leur propre *gestion cantonale de crise* (projets menés à l'interne ou à l'externe).

Au vu de ces diverses évaluations, parfois déjà mises en route, le Conseil-exécutif a décidé le 2 juin 2021 de faire appel à un cabinet d'expertise pour réaliser son propre projet d'évaluation couvrant toute la durée de la crise (de février 2020 à début 2022). La Chancellerie d'État (CHA), organe chargé du projet, a alors mandaté le bureau « Interface Politikstudien Forschung Beratung » (ci-après : « Interface »), lequel a déjà mené à bien plusieurs projets en lien avec la crise due au COVID-19 au niveau fédéral et cantonal. L'évaluation demandée portait principalement sur la gestion interne de crise du canton de Berne. Elle visait à déterminer si la gestion cantonale de la crise avait été appropriée et efficace. L'accent était mis sur le degré de préparation aux crises, sur la gestion de la crise (en particulier la coopération avec les communes), ainsi que sur la continuité du fonctionnement administratif (voir chiffre 2.1 ci-après). La thématique des bases légales, envisagée au départ, a finalement été abandonnée.

Par cette démarche, le Conseil-exécutif a mis en œuvre, du moins partiellement, la motion 108-2021 (« Quelles leçons le Conseil-exécutif retire-t-il de la pandémie de coronavirus ? ») adoptée sous forme de postulat. Cette motion demandait une évaluation des mesures cantonales prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le mandat confié par le Conseil-exécutif est toutefois principalement consacré, comme présenté ci-avant, à l'évaluation de la gestion de crise, car le besoin d'analyser les conséquences des mesures est déjà satisfait par les projets mentionnés réalisés à l'échelon fédéral. La présente évaluation rend néanmoins compte de l'analyse des « effets directs et indirects sur la société » demandée dans l'intervention : les expertes et experts ont analysé les effets de la gestion de crise dans le canton de Berne dans différents domaines spécifiques : santé (propagation du virus et protection, prophylaxie), économie, culture, école et accueil des élèves, santé psychique des jeunes gens.

Il convient finalement de mentionner que le Bureau du Grand Conseil a lancé un examen de l'activité du Parlement et de ses organes lors de situations extraordinaires. Dans ce contexte, il a mis en consultation un projet de révision partielle de la Constitution cantonale et de la législation sur le Grand Conseil auprès du Conseil-exécutif, à la mi-juin 2022.

2. Évaluation externe : objet et démarche

2.1 Objet de l'évaluation

Interface a défini et analysé quatre objets à évaluer :

1. *Dispositif de gestion de crise* :
 - préparation aux crises avec analyse de risque et planification préventive, préparatifs de la lutte contre la pandémie, exercices et prise en compte des lacunes identifiées ;
 - outils pour la communication de crise ;
 - implication d'externes dans la préparation aux crises ;
 - champs d'action et mesures d'amélioration.
2. *Mise en œuvre de la gestion de crise* par les différents offices cantonaux :
 - organisation de gestion de crise, définition des responsabilités et attribution des processus de décision aux niveaux hiérarchiques appropriés ;
 - coopération au sein de l'administration cantonale et entre le canton et les communes, ainsi qu'avec la Confédération ;
 - continuité du fonctionnement de l'administration, sollicitation des ressources et conséquences sur les prestations fournies au sein de l'administration cantonale ;
 - champs d'action et mesures d'amélioration.
3. *Produits de la gestion de crise* :
 - écarts par rapport aux processus ordinaires d'assurance-qualité ;
 - communication au sein de l'administration ;
 - communication à la population ;
 - efficacité des mesures du point de vue des personnes concernées.
4. *Effet de la gestion de crise* dans des domaines spécifiques : conséquences de la gestion de crise dans le domaine de la santé, de l'économie, de l'éducation, de la culture et des affaires sociales.

Interface a évalué ces quatre aspects de la gestion de crise, à savoir le dispositif de gestion de crise, sa mise en œuvre, les produits qui en sont issus et les effets qui en résultent dans différents domaines spécifiques à l'aide de critères déterminants pour une lutte efficace contre la pandémie (voir rapport final, p. 14-17).

2.2 Démarche

Le bureau Interface a démarré l'évaluation début 2022 et choisi la méthodologie suivante pour répondre aux questions de l'évaluation.

Il a premièrement évalué une sélection de *documents et de données* relatifs à la gestion cantonale de crise.

Deuxièmement, il a réalisé 46 *entretiens* avec des personnes clés à *partir d'une trame de questions*. Dans un premier temps (janvier et février 2022), ce sont les membres du gouvernement ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des représentantes et représentants des communes qui ont été interviewés (30 entretiens au total). Dans un deuxième temps, en mars 2022, ont suivi 16 entretiens avec des personnes externes

travaillant dans les domaines de la prévention de la santé, de l'économie, de la culture, de l'éducation et des affaires sociales. Le choix des personnes à interroger s'est fait en collaboration avec la mandante (voir la liste des personnes interrogées à l'annexe A 1 du rapport final).

La troisième démarche a consisté, dans un deuxième temps (de fin mars à début avril 2022), à réaliser deux *sondages en ligne* : le premier était adressé à un éventail de collaboratrices et collaborateurs du canton et le second à toutes les secrétaires communales et tous les secrétaires communaux du canton de Berne. Ce sont les Directions et la Chancellerie d'État qui ont sélectionné les agentes et agents de l'administration à interroger parmi les personnes ayant été particulièrement sollicitées en raison de la lutte contre la pandémie.

La Conférence des secrétaires généraux (CSG) a été impliquée comme organe de suivi dans la délimitation du mandat, le choix des personnes à interroger par entretien ou par sondage en ligne et la trame des questions.

3. Évaluation externe : évaluation globale et recommandations

3.1 Évaluation globale

Interface a clos l'évaluation complète de la gestion de crise du canton de Berne durant la pandémie de COVID-19 par son rapport du 11 juillet 2022. Sa conclusion est la suivante :

À quelques exceptions près (voir les recommandations qui suivent au ch. 3.2), il ressort de l'évaluation de la gestion de crise mise en œuvre par le canton de Berne que ce dernier était bien préparé et qu'il a agi de manière appropriée et efficace, notamment en comparaison avec d'autres cantons.

Voici, en bref, les conclusions d'Interface pour les quatre objets de l'évaluation :

1. *Dispositif de gestion de crise* (rapport final, p. 6 s., p. 23 ss) : globalement, le dispositif de gestion de crise dans le canton de Berne s'est avéré approprié. Les lacunes décelées concernaient :
 - la mise en œuvre structurelle et organisationnelle concrète du plan de pandémie,
 - le manque de connaissances du plan de pandémie par les responsables du canton et des communes,
 - l'absence d'outils adéquats pour dresser un état des lieux et hiérarchiser les tâches.
2. *Mise en œuvre de la gestion de crise* (rapport final, p. 7 ss, p. 35 ss) : la mise en œuvre de la gestion de crise dans le canton de Berne était appropriée dans l'ensemble. Il convient de mentionner en particulier :
 - l'organe de conduite cantonal (OCCant) : structure de pilotage qui a été rapidement mise en place, avec des compétences et des procédures intelligibles, malgré un lien manquant parfois de clarté entre le gouvernement et l'OCCant ainsi qu'une implication trop tardive des communes ;
 - le transfert judicieux mais non sans accrocs des tâches de l'OCCant aux structures ordinaires et la mise en place de l'état-major spécial qui ont pu bénéficier de l'expérience et des ressources de la police cantonale (poca) ;
 - l'approche de gestion de crise demeurée interdirectionnelle et l'implication d'autres domaines comme l'éducation, l'économie et la culture, malgré le pilotage par la DSSI ;

- la collaboration pragmatique et constructive des sept membres du gouvernement et la bonne coopération générale entre les services administratifs et les Directions ;
 - le rôle important de l'Association des Communes Bernoises (ACB) et des préfètes et préfets dans la coopération entre le canton et les communes ;
 - la décision opportune de relayer les consultations de la Confédération à la Chancellerie d'État sans passer par la CDS, bien que la coordination entre les cantons ne soit pas exempte de critiques ;
 - l'absence de difficultés majeures dans la collaboration entre le gouvernement et le Grand Conseil : si l'implication de la Commission des finances dans toutes les décisions importantes a porté ses fruits, d'autres commissions auraient pu être davantage impliquées par le Conseil-exécutif dans l'échange d'informations ;
 - l'association généralement appropriée bien que diverse des actrices et acteurs externes à la gestion de crise,
 - la disponibilité des ressources financières nécessaires pour faire face à la pandémie ;
 - la disponibilité partielle des ressources humaines nécessaires, en particulier à la DSSI ;
 - le grand engagement des collaboratrices et collaborateurs du canton et le fonctionnement de l'administration assuré en majeure partie.
3. *Produits de la gestion de crise* (rapport final, p. 9, p. 61 ss) : dans l'ensemble, les produits dérivés de la gestion de crise étaient appropriés. Les faits suivants ont été soulignés :
- les mesures prises par le canton pour endiguer la pandémie et en atténuer les conséquences n'ont pas été remises en question sur le fond ;
 - quand bien même il a fallu faire abstraction des procédures légales ordinaires, le canton a été en mesure, malgré la période de crise, d'édicter des ordonnances d'une qualité appropriée ;
 - la communication interne du canton vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs a pu être assurée dans l'ensemble, même s'il reste certaines lacunes et points d'accroche à améliorer ;
 - malgré des délais serrés, le canton est parvenu à utiliser les bons outils et canaux pour s'adresser à la population et a pu offrir une communication compréhensible, bien dosée et adaptée aux destinataires, même si les Directions n'ont pas toujours su communiquer de manière coordonnée ;
 - la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs du canton et des communes interrogés est satisfaite des aides économiques, de la campagne de vaccination et des tests de dépistage, même si l'accueil réservé à la gestion des contacts a été nettement moins positif.
4. *Effets de la gestion de crise* dans des domaines spécifiques (voir pour les détails le rapport final, p. 9 s., p. 72 ss). Les remarques suivantes ont notamment été mises en exergue :
- le canton a réussi à limiter efficacement la propagation du virus dans les domaines analysés (voir détails parfois assortis de commentaires critiques dans le rapport final, p. 73 ss) ;
 - malgré une charge de travail très élevée et des ressources humaines limitées, des soins de santé de haute qualité ont pu être assurés dans tout le canton (voir détails parfois assortis de commentaires critiques dans le rapport final, p. 10, p. 75 s.) ;
 - le canton de Berne est parvenu à atténuer efficacement les conséquences négatives des mesures liées à la pandémie pour les actrices et acteurs des milieux économiques et du monde de la culture. Dans l'ensemble, le canton a pris des mesures efficaces et en temps voulu (voir détails parfois assortis de commentaires critiques dans le rapport final, p. 76 ss) ;
 - Une certaine continuité scolaire a pu être maintenue en fonction des situations (voir détails parfois assortis de commentaires critiques dans le rapport final, p. 10, p. 78 ss).

L'évaluation a montré que les *actrices et acteurs externes à l'administration*, en particulier les *communes* (rapport final, p. 8, 42 ss) et les *tiers issus de domaines spécifiques* (santé, économie, culture, éducation et accueil des élèves, santé psychique des jeunes gens ; voir détails dans le rapport final, p. 72 ss) ont aussi évalué favorablement la gestion de crise du canton de Berne. Par ailleurs, les organes cantonaux, dont certains ont été créés spécifiquement pour répondre à la pandémie, ont garanti la collaboration entre l'administration cantonale et d'autres actrices et acteurs externes (voir le rapport final, p. 49). Les contacts directs entre les associations, l'administration et le gouvernement ont également joué un rôle clé.

3.2 Recommandations

Sur la base des résultats de l'évaluation et des lacunes constatées, Interface a formulé sept recommandations (voir le rapport final, p. 10 s.). Celles-ci ne concernent pas des aspects essentiels de la gestion de crise, mais des points spécifiques présentant un potentiel d'amélioration.

Dans ce qui suit, le Conseil-exécutif livre son appréciation des recommandations. Il formule des tâches et des mesures là où il le juge opportun.

3.2.1 Programmer davantage d'exercices et de formations sur la gestion de crise

Recommandation d'Interface

Les exercices et formations sur la gestion de crise se sont révélés utiles. Toutefois certaines personnes clés n'ont pas profité de ces offres. Nous recommandons d'intensifier ces exercices et formations. Ceux-ci ont pour but d'améliorer la gestion de crise au sein de l'administration cantonale à l'avenir et de mettre en évidence les responsabilités dans différents cas de figure. L'objectif est également de mieux faire connaître les principes du canton en matière de gestion de crise. Nous préconisons en particulier d'associer aux activités du canton des actrices et acteurs externes tels que les associations des milieux de l'économie, de l'éducation et de la culture ainsi que le corps médical. Il convient d'intégrer les exercices et les formations dans la gestion de la continuité des activités au sein de l'administration cantonale.

Appréciation du Conseil-exécutif

Des exercices et des formations sur la gestion de crise sont régulièrement organisés par l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) pour le personnel de l'administration cantonale. Le canton participe en outre aux exercices du Réseau national de sécurité. Les entretiens évalués montrent que rares sont les collaboratrices et collaborateurs mobilisés par la pandémie de COVID-19 qui avaient pris part à un exercice de crise ou une formation à ce sujet. Le Conseil-exécutif partage donc l'avis de l'expertise selon laquelle il faut préparer en continu le personnel aux éventuelles situations d'urgence au moyen de formations. Ce faisant, il convient aussi d'associer des parties prenantes externes aux exercices ciblés.

En février 2021 déjà, le Conseil-exécutif travaillait sur une gestion cantonale commune de la continuité des activités. Mi-octobre 2021, il approuvait le concept de mise en œuvre élaboré par la Direction de la sécurité. Un plan des exercices et formations devrait prendre en compte les résultats du projet de gestion de la continuité des affaires.

La Direction de la sécurité est chargée de développer un plan visant à programmer davantage d'exercices et de formations sur la gestion de crise.

3.2.2 Améliorer le rôle du canton en tant qu'employeur en cas de crise et de catastrophe

Recommandation d'Interface

Nous recommandons de mieux préparer le canton, en tant qu'employeur, aux crises et événements à venir. Il convient notamment de clarifier les tâches de l'Office du personnel et de mettre en œuvre (dans la préparation d'une éventuelle pandémie) les mesures opérationnelles conformément au plan de pandémie. Ce dernier comprend également l'élaboration et le remaniement de trains de mesures internes à l'administration ainsi que la surveillance de ces trains de mesures. Le besoin élevé d'information des collaboratrices et collaborateurs en cas de crise doit en outre être pris en compte en relayant les informations de manière optimale. Il convient ici en particulier d'exploiter les possibilités offertes par la numérisation.

Appréciation du Conseil-exécutif

Il y a toujours moyen d'améliorer la préparation à de possibles crises ainsi que de préparer et de définir plus en profondeur les processus internes en vue de différents événements. Le Conseil-exécutif constate néanmoins que l'Office du personnel et l'office en charge de la communication interne (CHA/ComBE) ont reçu de bons retours quant à la gestion de la crise, alors même que les besoins d'information étaient élevés dans le contexte du télétravail et des tâches dématérialisées. Ainsi, une grande majorité des personnes interrogées ont qualifié la communication interne d'intelligible, ciblée, suffisante et cohérente (voir le rapport final, p. 63 f.).

Il est possible, dans le cadre de la mise à jour du plan de pandémie ou du projet cantonal de gestion de la continuité des activités, de préciser les compétences de l'Office du personnel, en particulier pour les distinguer de celles des responsables hiérarchiques au sein des Directions ou de la Chancellerie d'État. En revanche, le Conseil-exécutif n'estime pas nécessaire de définir plus en détail à des fins de prévoyance des mesures et des instruments destinés à la gestion de crise de l'Office du personnel et tout particulièrement de la communication interne. Les expériences des mois passés ont montré que la communication interne doit être organisée et mise en œuvre avec souplesse, en fonction des événements et des canaux de communication actuels le moment venu.

3.2.3 Améliorer les futures interventions de l'OCCant et le passage aux structures ordinaires

Recommandation d'Interface

Nous recommandons d'améliorer l'intervention de l'OCCant en cas de crise à l'avenir. Il s'agit notamment de déterminer comment établir au mieux le lien entre l'OCCant et le Conseil-exécutif. En outre, des canaux de communication entre le canton et les communes devraient être définis. Nous estimons qu'il est opportun d'associer rapidement les communes et les préfectures à l'OCCant, y compris en cas d'autres crises. La préparation aux crises doit également tenir davantage compte de la planification de sortie de crise. L'expérience acquise par la DSSI lors du transfert de l'organisation de gestion de crise vers les structures ordinaires doit être partagée afin d'améliorer la résilience aux crises dans d'autres Directions.

Appréciation du Conseil-exécutif

La mise en place d'une organisation de gestion de crise clairement définie, conformément à la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi) s'est faite

rapidement en février 2020. L'OCCant a fourni un travail efficace et remarquable. Le Conseil-exécutif partage l'avis de l'expertise qui pointe le manque de clarté d'entrée de jeu en ce qui concerne les convergences entre le Conseil-exécutif et la CSG. Quant à l'implication tardive des communes dans l'OCCant lors de la présente crise, il est nécessaire d'approfondir les études pour savoir si une association générale des communes à l'OCCant serait judicieuse. Il convient également d'évaluer à quel point il faut planifier dès le début d'une crise l'abandon de l'organisation de gestion de crise et son transfert concret aux structures ordinaires. Par ailleurs, il faut clarifier davantage s'il est nécessaire d'augmenter fondamentalement la résilience aux crises des structures ordinaires des Directions.

La Direction de la sécurité est chargée de procéder, dans le cadre de la révision en cours de la LCPPCi, à un examen approfondi des améliorations à apporter à l'organisation de crise quant à l'intervention de l'OCCant, à l'implication des communes et des préfectures ainsi qu'aux convergences entre le Conseil-exécutif et les structures ordinaires des Directions et, le cas échéant, de les inscrire dans un cadre normatif.

3.2.4 Préparer la manière de dresser un état des lieux pour différentes crises

Recommandation d'Interface

Nous recommandons d'étudier les outils disponibles pour évaluer la situation dans d'autres crises potentielles et la manière de les optimiser le cas échéant. Il faudrait déterminer, en fonction de la crise, quelles données sont nécessaires pour dresser un état des lieux et où les trouver.

Appréciation du Conseil-exécutif

Les crises et les incidents peuvent prendre des tournures très différentes et s'accompagner de diverses conséquences. La crise due au COVID-19 a montré que pour faire face à une crise s'étendant sur une période relativement longue, il fallait recourir à des informations et données en constante évolution et les analyser, afin de parvenir à des scénarios du déroulement de la crise à leur tour difficilement planifiables. Le Conseil-exécutif émet donc certains doutes quant au succès d'une définition préalable de l'état des lieux dans le cadre de la préparation aux crises. Il voit en revanche un réel potentiel dans l'utilisation systématique des instruments numériques, afin d'optimiser la mise à jour et le traitement des données durant la crise.

La Direction de la sécurité, en collaboration avec la Chancellerie d'État et la Direction des finances, est chargée d'évaluer tout particulièrement les instruments numériques destinés à optimiser la manière de dresser un état des lieux en prenant en compte les expériences faites notamment par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

3.2.5 Prévoir des prescriptions plus contraignantes relatives au matériel en cas de pandémie

Recommandation d'Interface

Nous recommandons d'établir des règles plus contraignantes pour les réserves de matériel nécessaires en cas de pandémie (matériel de protection, médicaments) et la gestion des stocks. Cela nécessite de remanier le plan de pandémie, ce qui doit se faire en étroite coordination avec les prestataires.

Appréciation du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif soutient la recommandation selon laquelle il conviendrait de mettre à jour le plan de pandémie et d'établir des règles contraignantes notamment concernant l'acquisition et la gestion du matériel de protection et des médicaments en cas de catastrophes et de situations d'urgence, et de les contrôler.

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration est chargée de revoir le plan de pandémie à la lumière des leçons tirées de la crise due au COVID-19 et en se basant sur les résultats de l'évaluation externe. Il faut évaluer les mandats de prévention dans l'optique des catastrophes et situations d'urgence, les régler de façon contraignante et surveiller leur mise en œuvre.

3.2.6 Examiner les structures pour permettre une meilleure coordination intercantonale

Recommandation d'Interface

Nous recommandons d'examiner comment améliorer la coordination entre les cantons en cas de crise, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'économie. Nous estimons que la mise en place d'un organe de coordination efficace regroupant les cantons fortement peuplés de Berne, de Vaud, d'Argovie et de Zurich mérite d'être examinée. Une position commune de ces cantons, dans lesquels vit près de la moitié de la population suisse, leur donnerait plus de poids (également vis-à-vis de la Confédération).

Appréciation du Conseil-exécutif

Il convient avant tout de signaler qu'un échange régulier avec d'autres cantons a eu lieu durant la crise, tant au niveau de l'administration qu'entre les membres des gouvernements compétents. Le directeur de la santé, tout particulièrement, a maintenu un contact étroit avec les responsables de la santé des cantons francophones. Mais un échange efficient n'est pas forcément le gage d'une position commune consolidée : malgré un échange et le désir d'une bonne coordination, une démarche commune et coordonnée ne va pas de soi. En effet, durant la situation particulière, les pouvoirs exécutifs présentant chacun des compositions très différentes ont décidé de façon autonome des mesures à prendre dans leur domaine de compétence, en fonction de la situation sanitaire et du contexte politique de leur canton.

Il est a priori du devoir des conférences intercantionales des directrices et directeurs (de chaque domaine de spécialité) de se pencher sur les améliorations à apporter à leur collaboration, dans le cadre des évaluations en cours en lien avec la crise du COVID-19. Le canton de Berne entend s'impliquer dans les différents organes par le biais des personnes qui le représentent.

3.2.7 Lutter contre le manque structurel de personnel dans les hôpitaux, les foyers, dans le domaine des soins psychiatriques et celui de l'éducation

Recommandation d'Interface

La pandémie a mis en évidence le manque structurel de personnel dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Nous recommandons au canton de prendre des mesures permettant de mieux soutenir le secteur médical et les écoles afin de recruter de la main-d'œuvre qualifiée et de la fidéliser à moyen et long terme.

Appréciation du Conseil-exécutif

Les défis croissants que pose le recrutement de personnes qualifiées dans le domaine de la santé et de l'éducation étaient déjà bien présents avant la pandémie. Aux enjeux de l'évolution démographique se sont ajoutées des charges extraordinaires durant la crise, qui ont contribué à aggraver la pénurie de personnel. Le Conseil-exécutif voit là un champ d'action, bien qu'il ne soit pas en lien direct avec la pandémie. La lutte contre la pénurie de personnel qualifié est une des tâches interdirectionnelles de la nouvelle législature. Les défis sont connus, ils seront traités au sein des domaines de compétence des Directions.